



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 93/2026

Le Maire de la Commune de Châtillon-Coligny (Loiret)
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

CIRCULATION INTERDITE RUE JEAN JAURES DANS LA PARTIE COMPRISE ENTRE LA PLACE BECQUEREL ET LA RUE DE LA POTERNE ET DANS LA PARTIE COMPRISE ENTRE LA RUE BELLE CROIX ET LA PLACE GIRODET

ENTREPRISE PLAISANCE

TRAVAUX DE VOIRIE

DU 26 MAI 2026 AU 28 MAI 2026

Le Maire de la Commune de Châtillon-Coligny (Loiret)

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n° 83-8 du 07 janvier 1983,

Vu le règlement général de voirie du 16/09/1966 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'état des lieux,

Vu la demande faite le 19 mai 2026 par l'entreprise SAS PLAISANCE demeurant TSA 70011 chez Sogelink 69134 Dardilly sollicitant une circulation interdite rue Jean Jaurès dans la partie comprise entre la Place Becquerel et la rue de la Poterne et dans la partie comprise entre la rue Belle Croix et la place Girodet pour des travaux de voirie du 26 mai 2026 au 28 mai 2026.

Considérant que pour assurer les travaux de voirie rue Jean Jaurès du n°88 au n°60 et du n°58 à la Place Girodet, il y a lieu de réglementer la circulation rue Jean Jaurès, celle-ci sera interdite à la circulation du n°88 au n°60 et du n°58 à la Place Girodet du 26 mai 2026 au 28 mai 2026.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public rue Jean Jaurès pour exécuter des travaux de voirie :

- ✓ Phase 1 : du n°88 au n°60 rue Jean Jaurès le 26 mai 2026
- ✓ Phase 2 du n°58 rue Jean Jaurès à la Place Girodet du 27 mai 2026 au 28 mai 2026.

ARTICLE 2 :

La circulation sera interdite rue Jean Jaurès

- ✓ Phase 1 : du n°88 au n°60 rue Jean Jaurès le 26 mai 2026
- ✓ Phase 2 : du n°58 rue Jean Jaurès à la Place Girodet du 27 mai 2026 au 28 mai 2026.

ARTICLE 3 :

Une déviation pour les véhicules de moins de 3.5T sera mise en place pour interdire la circulation rue Jean Jaurès du n°88 au n°60 et du n°58 à la Place Girodet

- ✓ Phase 1 le 26 mai 2026 : Bd de la République – rue Montmorency-Luxembourg – rue Claude Vignon – place Aristide Briand.
- ✓ Phase 2 du 27 au 28 mai 2026 : Rue de la Poterne - Bd de la République – rue Montmorency-Luxembourg – rue Claude Vignon – place Aristide Briand.

ARTICLE 4 :

La mise en place, l'entretien et l'enlèvement des panneaux de signalisation au droit du chantier et l'information aux riverains seront à la charge du bénéficiaire.

ARTICLE 5 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

ARTICLE 7 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie Territoriale Autonome de Châtillon-Coligny,
- Monsieur le Chef de Police de la Police Municipale,
- Services d'incendie et de secours,
- L'entreprise SAS PLAISANCE,

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Châtillon-Coligny, le 19 mai 2026.

Florent DE WILDE
Maire de Châtillon-Coligny

Publication ou
Notification du 19/05/2026

